

Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)

Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil d'administration tenue le
2 mars 2020 à 16 h par conférence téléphonique

Présences :

Serge Tessier, président
Grant Regalbuto, vice-président à la trésorerie
Pierre Laplante, administrateur responsable du dossier « Assurances collectives »
Roland Côté, administrateur responsable du dossier « Régimes de retraite »
Anne Thibaudeau, vice-présidente au secrétariat

Le président Serge Tessier accueille les participants à cette réunion du Conseil par conférence téléphonique.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

À l'ordre du jour de cette réunion extraordinaire, trois points sont abordés :

- la désignation de deux représentants de la FRUQ au Comité réseau des assurances collectives (CRAC) ;
- la désignation d'un administrateur additionnel pour signer les chèques et effets bancaires ;
- une démarche de la FRUQ en tant qu'OSBL afin de récupérer une partie des taxes (TPS et TVQ).

Proposé par Serge Tessier, avec l'appui de Grant Regalbuto, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Désignation de deux représentants de la FRUQ au Comité réseau des assurances collectives (CRAC)

Madame Anne Thibaudeau informe les membres qu'elle ne participera pas aux échanges étant donné qu'une des personnes proposées est son conjoint. Au terme des échanges, les membres votent la résolution suivante :

Résolution CA-2020-01

CONSIDÉRANT la fin des mandats de madame Suzanne Camirand et de monsieur Jean Drouin à titre de membres retraités au Comité réseau des assurances collectives (CRAC) au 30 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Drouin sollicite un renouvellement de mandat ;

CONSIDÉRANT que madame Suzanne Camirand ne souhaite pas un nouveau mandat ;

CONSIDÉRANT la manifestation d'intérêt de monsieur Dirk Kooyman pour un premier mandat de deux ans ;

CONSIDÉRANT que monsieur Kooyman est un membre en règle de l'Association du personnel retraité de l'UQAM (APRÈS-L'UQAM) ;

CONSIDÉRANT le paragraphe 1.7 des règles internes du Comité réseau des assurances collectives selon lequel la FRUQ est mandatée pour désigner le (ou les) représentant(s) du personnel retraité au Comité réseau en tenant compte que les trois représentants doivent provenir de trois associations distinctes et de trois établissements différents ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la FRUQ au paragraphe 4.2.10 de ses Statuts et règlements généraux selon lequel il s'assure d'être représenté aux instances responsables des dossiers majeurs ;

Sur la proposition de Pierre Laplante appuyée par Grant Regalbuto

IL EST RÉSOLU :

1. De désigner monsieur Jean Drouin, retraité et membre de l'ARUQSS, pour un mandat de deux ans à titre de membre retraité du Comité réseau des assurances collectives ;
2. De désigner monsieur Dirk Kooyman, retraité et membre de l'APRÈS-L'UQAM, pour un premier mandat de deux ans.

Adoptée à la majorité compte tenu de l'abstention de madame Anne Thibaudeau

3. Désignation d'un administrateur additionnel afin de signer chèques et effets bancaires

Monsieur Grant Regalbuto, vice-président à la trésorerie, suggère que soit désigné un administrateur additionnel ayant le pouvoir de signer les chèques et autres effets bancaires. Il s'agit là non seulement d'une mesure de prudence mais aussi de commodité. Monsieur Roland Côté accepte cette charge étant donné qu'il vient périodiquement à Québec pour les réunions du Régime de retraite de l'Université du Québec

Résolution CA-2020-02

CONSIDÉRANT que le président et le vice-président à la trésorerie de la FRUQ sont actuellement les signataires désignés pour signer les chèques et les effets bancaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y va d'une mesure de prudence et de commodité de désigner un administrateur additionnel pour signer les chèques et les effets bancaires ;

Sur proposition de Grant Regalbuto, appuyée par Pierre Laplante

IL EST RÉSOLU :

De désigner Monsieur Roland Côté, administrateur responsable du dossier du régime de retraite, comme signataire additionnel pour signer les chèques et effets bancaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Démarche de la FRUQ en tant qu'OSBL afin de récupérer une partie des taxes (TPS et TVQ)

Monsieur Grant Regalbuto, vice-président à la trésorerie, propose aux membres d'entreprendre une démarche auprès des autorités fiscales afin de récupérer une partie de la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) puisque la FRUQ répond aux critères fixés par la législation. En effet, elle reçoit son financement d'un organisme public — l'Université du Québec — pour s'acquitter de ses responsabilités.

Les membres échangent sur cette proposition et donnent leur aval pour que monsieur Regalbuto amorce cette démarche et qu'il les informe de l'évolution de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la levée de la réunion à 16 h 30.